Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/08/2024 - 10147 - 2011 B 00213 - 530 420 025 - A.R.M

[illegible]

[illegible]

1. Déclarant(e)

[illegible]

2. Objet de la déclaration

[illegible]

3. Engagement du déclarant

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du Code général des impôts).

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 13 AOUT 2024 sous le n° A 1014

Désignation de l'entreprise ARM

Adresse de l'entreprise 6 RUE D'AMONT 21410 ANCEY

Néant ☐*

Numéro SIRET * 53042002500013

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial *	010		012	
Immobilisations incorporelles – Autres *	014		016	
Immobilisations corporelles *	028	99 588	030 52 716	46 871
Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)	044	99 588	048 52 716	46 871
ACTIF CIRCULANT – STOCKS – Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances (2) – Clients et comptes rattachés *	068	5 721	070	5 721
Créances (2) – Autres * (3)	072	1 023	074	1 023
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	13 461	086	13 461
Charges constatées d'avance *	092	955	094	955
Total II	096	21 161	098	21 161
Total général (I + II)	110	120 749	112 52 716	68 033

PASSIF			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES – Capital social ou individuel *		120	2 000
Ecarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	200
Réserves réglementées *		130	15 811
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131)	132	
Report à nouveau		134	
Résultat de l'exercice		136	-1 006
Subventions d'investissement		137	
Provisions réglementées		140	
Total I		142	17 004
Provisions pour risques et charges – Total II		154	
DETTES (4) – Emprunts et dettes assimilées		156	41 687
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
Fournisseurs et comptes rattachés *	169	166	4 920
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : .....)		172	
Comptes courants d'associés		173	2 352
Autres dettes		175	4 421
Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	51 028
Total général (I + II + III)		180	68 033

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	29 930
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	18 164
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

©Logiciel MTAE

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ARM

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 815	442		444		446	13 815	
	Installations générales agencements divers	450	2 260	452		454		456	2 260	
	Matériel de transport	460	63 300	462	18 164	464		466	81 465	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 047	472		474		476	2 047	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	81 423	492	18 164	494		496	99 588	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	13 815	532		534		536	13 815
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	336	542	226	544		546	562
	Matériel de transport	550	26 990	552	10 543	554		556	37 533
	Autres immobilisations corporelles	560	640	562	163	564		566	804
TOTAL		570	41 783	572	10 933	574		576	52 716

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

©Logiciel MTAE

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ARM

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	498
Total des déficits restant à reporter	870	498

III DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	2 831	380	4 228
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	13 862
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	7 945
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

©LogicielMTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ARM

Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1.00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE *(à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)*. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE *(Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)*		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)		026	
Période de référence	du	au	
Date de cessation		186	

©Logiciel MTAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD *(§ Répartition des salariés)* et dans la notice n°2033—NOT-SD *(§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs)*.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

5

Désignation de l'entreprise : ARM

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Données en nombre de mois : 12

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	101	
Dont apprentis	102	
Dont bénévoles	103	
Effectif affecté à l'activité principale	104	1,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	105	
Revenus pour concessions brevets, licences et assimilés	106	
Plus-values de cession d'éléments d'actifs immobilisés corporels et incorporels et d'actifs financiers cédés en cours d'exercice	107	
Rétrocession de frais facturés au compte de tiers (refacturé de charges)	108	
Total I	109	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (non rattachables à une opération de production)	110	
Production immobilisée à hauteur des coûts de main d'œuvre et de matières et fournitures	111	
Subventions d'exploitation reçues	112	
Variation positive des stocks	113	
Transfert de charges d'exploitation à la valeur ajoutée	114	
Remises, rabais et ristournes commerciales accordés en application du résultat de l'exploitation	115	
Total II	116	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	117	
Variation négative des stocks	118	
Sommes versées à l'occasion des jeux de hasard et paris	119	
Loyers et redevances de crédit-bail afférents à des actifs corporels et incorporels mis à disposition dans le cadre d'une convention de location	120	
Frais d'acquisition des de la valeur ajoutée	121	
Autres charges de gestion courante (non rattachables à une opération de production)	122	
Charges d'exploitation à la valeur ajoutée	123	
Frais d'acquisition de la valeur ajoutée de certains actifs corporels et incorporels (charges de location de biens immobiliers, frais d'acquisition de biens immobiliers, frais d'acquisition des biens immobiliers, frais d'acquisition des biens immobiliers, frais d'acquisition des

DGFiP N° 2033-F 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.).

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 53042002500013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARM

ADRESSE (voie) 6 RUE D'AMONT

CODE POSTAL 21410 VILLE ANCEY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1.00	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique CAITUCOLI | Prénom(s) JOHN
Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100.00
Naissance : Date 12021973 | N° Département 78 | Commune MANTES LA J | Pays FR
Adresse : N° 6 | Voie RUE D'AMONT
Code Postal 21410 | Commune ANCEY | Pays FR

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.).

7

DGFiP N° 2033-G 2024

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 53042002500013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARM

ADRESSE (voie) 6 RUE D'AMONT

CODE POSTAL 21410 VILLE ANCEY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

©Logiciel MTAE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFiP N° 2065 2024
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2022 Et clos le 31/12/2022

Régime simplifié d'imposition [X]
Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ]
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre [ ]
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, *art 209-0 B* (entreprise de transport maritime) cocher la case [ ]

A IDENTIFICATION ARM

Désignation, SIRET, Adresse de la société :
6 RUE D'AMONT
21410 ANCEY
53042002500013

Adresse du siège social

Ancienne adresse :
(en cas de changement)

B ACTIVITE

Activités exercées : Travaux de maçonnerie générale et de g

Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION *(cf. page 4)*

1. Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal
Déficit 498
Bénéfice imposable à 15%
Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 %
PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 0%
PV exonérés (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprises nouvelles *art. 44 sexies* [ ]
Jeunes entreprises innovantes [ ]
Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur [ ]
Zone de développement prioritaire *Art.44 septdecies* [ ]
Reprise d'entreprise en difficulté Art 44 septies [ ]
Zones franches d'activités *Art.44 quaterdecies* [ ]
Zone de restructuration de la défense *Art.44 terdecies* [ ]
Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ]
Bassins urbains à dynamiser (BUD) *art.44 sexdecies* [ ]
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [ ]
Autres dispositifs [ ]
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies [ ]
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré
PV exonérées relevant du taux à 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif *(art.244 quater W du CGI)* *(cocher la case)* [ ]

D - IMPUTATIONS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration [ ]

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe [ ]

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :

Nom et adresse de société tête de groupe :

Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : WEBCOMPTA

ECF : [ ] Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA :

CGA [ ] Viseur Conventionné [ ]

Identité du déclarant :

Date : Lieu : ANCEY

Qualité et nom du signataire :
CAÏTUCOLI John
GERANT

©LogicielMTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 *Bis* 2024

Désignation de l'entreprise ARM
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2022

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❹	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❺		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❻ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❼		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ❽		Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés; - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou Coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
CAITUCOLI JOHN	100.00	2022	9 000				
GERANT							
6 RUE D'AMONT							
21410 ANCEY							

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

DGFiP N° 2065 *Bis* **2024**

Désignation de l'entreprise **ARM**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2022**

K – DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

©Logiciel MTAE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067 2024

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : ARM

Adresse : 6 RUE D'AMONT 21410 ANCEY

du : 01/01/2022
au : 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire
CAÏTUCOLI John
GERANT

À ANCEY le

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

©Logiciel MTAE

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement	ARM		
N° d'identification (SIRET)	53042002500013	Exercice social	31/12/2022

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		

Rémunérations de services, payées ou dues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - [(2)+(3)+(4)]	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

©Logiciel MTAE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Quatre Juin, à 18H00,

M. John CAITUCOLI, associé unique et Gérant de la société **ARM**,
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 2.000 €,
Immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 530 420 025,
Et dont le siège social est situé 6 Rue d'Amont – 21410 ANCEY

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/22;
- l'affectation du résultat ;

L'associé unique a, en conformité des dispositions de l'article L. 223-31 du Code de commerce, pris les décisions suivantes :

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et se soldant par un **déficit** de **1 006,74 euros**.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 006,74 €, en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL